

Mardi 09 Juin 2020

L'an deux mille vingt le 09 du mois de JUIN

À 10h00 heures s'est réuni le Comité Syndical

du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

Dûment convoqué à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée,

Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 mars 2020
- 3) Compte de gestion du Trésorier 2019 – Approbation
- 4) Compte Administratif 2019 – Approbation
- 5) Affectation des résultats
- 6) Budget supplémentaire 2020 – Approbation
- 7) Cotisations des collectivités
- 8) Durée d'amortissement des Immobilisations
- 9) Questions diverses

PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE
MARIE-THERESE FROMAGET	DELEGUEE TITULAIRE
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE
LESLIE GAILLARD	DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE
DENIS LAMACHE	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

OLIVIER BAZIREAU	DELEGUE TITULAIRE
LOUIS-MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE
VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE

Y ASSISTENT :

M THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE

M BERTRAND DE LA BONNELIERE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

M ERIC VIGUIER TRESORIER DE FONTENAY LE COMTE

MME SOPHIE COULAY, COMPTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

MME SABRINA PHELIPEAU, CHARGEE DE MISSION LEADER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT.

MME MARIE-PAULE RICHARD, SECRETAIRE DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Leslie GAILLARD Déléguée Suppléante, Conseillère Municipale à la Ville de Fontenay-le-Comte, et représentante de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée est désignée secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 02 MARS 2020

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 02 MARS 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DÉLIBÉRATION 20-09)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 02 MARS 2020.

3 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2019 - APPROBATION

Le Président expose :

Le Compte de Gestion relate la totalité des opérations réalisées sur l'exercice 2019. Ce Compte de Gestion présente les résultats suivants :

	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018 Pour mémoire	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNÉE 2019	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
INVESTISSEMENT	72 625,72 €	-22 542,42 €	50 083,30 €
FONCTIONNEMENT	-41 564,90 €	3 005,26 €	-38 559,64 €
TOTAL	31 060,82 €	-19 537,16 €	11 523,66 €

Il est proposé au COMITE SYNDICAL :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019 du budget du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBÉRATION 20-10)

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019 du budget du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - APPROBATION

M. le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement a quitté la séance du Comité, avant l'approbation du Compte Administratif,
Où l'exposé du Vice-Président,

Il est proposé au COMITE SYNDICAL :

- **D'ELIRE** comme Président de séance, Stéphane GUILLON, Vice-Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement,
- **D'APPROUVER** l'exposé du Vice-Président
- **D'ADOPTER**, hors la présence du Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2019 – budget général et ses annexes.

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
011	Charges à caractère général	43 010,76	
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 105,43	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
022	Dépenses d'imprévues	430,68	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 273,53	
74	Dotations, subventions et participations		81 906,60
75	Autres produits de gestion courante		0,22
013	Atténuation de charges		11 918,84
002	Résultat de fonctionnement reporté		-41 564,90
	Total fonctionnement	90 820,40	52 260,76
Investissement			
20	Immobilisations incorporelles	50 692,80	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement reçues		24 876,85
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 273,53
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		72 625,72
	Total investissement	50 692,80	100 776,10
	Total Budget général	141 513,20	153 036,86

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 20-11)

- D'ELIRE comme Président de séance, Stéphane GUILLON, Vice-Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement,
- D'APPROUVER l'exposé du Vice-Président
- D'ADOPTER, hors la présence du Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2019 – budget général et ses annexes.

5 – AFFECTATION DES RESULTATS**Affectation des résultats 2019****Budget général**

Résultat de fonctionnement	2019
A Résultat de l'exercice	3 005,26
B Résultat reporté	-41 564,90
A+B Résultat à affecter	-38 559,64

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement	-22 542,42
E Résultat reporté	72 625,72
D+E Solde d'exécution d'investissement (001)	50 083,30
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-55 659,20
G Financement	-5 575,90

AFFECTATION au Budget Primitif	-38 559,64
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00
2/ Report en fonctionnement R 002	-38 559,64

Il est proposé au COMITE SYNDICAL :

- D'AFFECTER le Déficit de fonctionnement de l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.
- DE DECLARER toutes les opérations de l'exercice 2019 clôturées

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 20-12)

- D'AFFECTER le Déficit de fonctionnement de l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.
- DE DECLARER toutes les opérations de l'exercice 2019 clôturées

6 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 - APPROBATION

**Le budget est présenté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2019.
Le Budget Supplémentaire 2020 est voté par chapitres détaillés ci-dessous :**

Budget supplémentaire

Fonctionnement				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
042	6811	Amortissements des immobilisations	4 900,00	
002	002	Déficit reporté de fonctionnement	38 559,64	
74	74758	Dispositif FISAC - opérations pour compte de tiers non budgétaire		-216 050,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-216 050,00	
74	74758	Participation des collectivités		43 459,64
TOTAL			-172 590,36	-172 590,36

Investissement				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
040	2802	Documents d'urbanisme		700,00
040	28051	Licences		2 500,00
040	28183	Matériel de bureau et informatique		500,00
040	28184	Mobilier		1 200,00
001	001	Excédent d'investissement reporté		50 083,30
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-216 050,00
204	20422	FISAC entreprises	-216 050,00	
45811	45811	Opérations sous mandat - FISAC CC Fontenay Vendée	113 934,37	
45821	45821	Opérations sous mandat - FISAC CC Fontenay Vendée		113 934,37
45812	45812	Opérations sous mandat - FISAC CC Vendée Sèvres Autise	52 131,25	
45822	45822	Opérations sous mandat - FISAC CC Vendée Sèvres Autise		52 131,25
45813	45813	Opérations sous mandat - FISAC CC La Châtaigneraie	49 984,38	
45823	45823	Opérations sous mandat - FISAC CC La Châtaigneraie		49 984,38
20	202	Etude SCOT	55 659,20	
13	1311	Subvention DGD SCOT		23 000,00
21	2188	Autres immobilisations	22 324,10	
TOTAL			77 983,30	77 983,30

Il est proposé au COMITE SYNDICAL :

- D'APPROUVER le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 comme présenté ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 20-13)

- D'APPROUVER le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 comme présenté ci-dessus.

7 – COTISATIONS DES COLLECTIVITES

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet et missions

Chaque Communauté de Communes adhérente a obligation de participer à l'équilibre global du budget.

La cotisation des Communautés de Communes devra être augmentée de 43 459.64 euros par rapport au budget primitif 2020; celle-ci s'élèvera donc à 119459.64 Euros.

RECETTES :

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.
 Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes au prorata de leur population respective.
- Toutes autres recettes autorisées par les Articles L5212-19 et L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;
 - les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
 - les subventions de l'État, de la Région, du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
 - les produits des dons et legs ;
 - le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
 - le produit des emprunts ;
 - Toutes autres ressources autorisées par la réglementation

DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET LES FONDS EUROPÉENS :

RECETTES :

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.
 Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes à 60 % en fonction de la population INSEE respective des 3 EPCI concernés et à 40 % en fonction de la superficie respective des 3 EPCI pour le Scot et Leader et 100% de la population INSEE pour le fonctionnement général et le conseil de développement.
 - Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements pourront abonder le financement du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)
 - les subventions de l'Union Européenne

DÉPENSES :

Les dépenses comprennent les frais inhérents à la gestion et au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Il est proposé une contribution des Collectivités comme suit :

COTISATIONS 2020	SUPERFICIE	POPULATION INSEE*	Montant total des cotisations
Cc du Pays de Fontenay Vendée	13348	36 240	55 812,35 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11972	16 591	31 818,74 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	12664	15 954	31 828,55 €
TOTAUX	37 984	68 785	119 459,64 €

Cotisation LEADER/SCoT 101 540,69 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	SUPERFICIE 40%	POPULATION 60%	TOTAL PAR COLLECTIVITE \$
Cc du Pays de Fontenay Vendée	14 273,01 €	32 098,58 €	46 371,59 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	12 801,66 €	14 695,02 €	27 496,68 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	13 541,61 €	14 130,81 €	27 672,43 €
TOTAL	40 616,28 €	60 924,41 €	101 540,69 €

Fonctionnement général 15% 17 918,95 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	POPULATION 100%
Cc du Pays de Fontenay le Comte	9 440,76 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	4 322,07 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	4 156,12 €
TOTAL	17 918,95 €

*Source : INSEE - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2020 - date de référence statistique : 1er janvier 2019

Il est proposé au COMITE SYNDICAL :

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2020 comme indiquée ci-dessus.
- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2020 comme indiquée ci-dessus.
- **D'APPROUVER** les propositions des tableaux ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 20-14)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2020 comme indiquée ci-dessus.
- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2020 comme indiquée ci-dessus.
- **D'APPROUVER** les propositions des tableaux ci-dessus.

8 – DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

M. Le Président rappelle que l'amortissement des immobilisations est obligatoire :

- pour les collectivités et les groupements dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants,
- pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pour les services publics industriels et commerciaux,
- pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, dans le cadre des subventions d'équipements versées,

Il est proposé de fixer la durée des amortissements des biens suivants comme suit :

- Bien de faible valeur < 500€ : 1 an
- Toute Etude liée à l'élaboration du SCOT : 10 ans
- Autre Etude : 5 ans
- Logiciel : 2 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier : 10 ans
- Les subventions perçues (compte 131) sont amorties sur la même durée d'amortissement que le bien qu'elles ont contribué à financer.

Il est proposé au COMITE SYNDICAL :

- **DE FIXER** la durée des amortissements comme indiquée ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE

-DE FIXER la durée des amortissements comme indiquée ci-dessus.

9- QUESTIONS DIVERSES

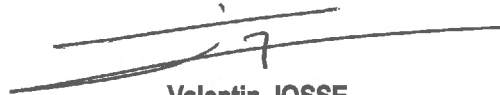
Monsieur Olivier BAZIREAU interroge sur le SCOT. Monsieur JOSSE précise que les délais de consultation PPA ont été arrêtés du 11 au 23 juin 2020 en raison de la crise sanitaire. Les délais repartent à compter du 24 juin 2020. Monsieur JOSSE précise que la fin des consultations des Personnes Publiques Associées se terminera courant septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Fontenay le Comte

Le 09 Juin 2020

Le Président,



Valentin JOSSE